



Le LPO de Kahani sous bonne escorte



Crise de l'eau : conseils du grand Cadi et interdiction préfectorale des grands mariages dès novembre

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2715 - Édition du 24 Aout 2023



Rentrée scolaire : Les principes fondamentaux de l'école rappelés par le recteur

COMMANDEZ
EN LIGNE



LIVRAISON
À DOMICILE



OU
RETRAIT EN
MAGASIN

ET PROFITEZ
JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet
de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ÉDUCATION : Une rentrée scolaire sous le signe de la réussite éducative

Alors que les élèves de La Réunion ont fait leur rentrée la semaine dernière, hier c'était autour des jeunes Mahorais de retourner en classe dans un contexte de pénurie d'eau, d'augmentation des effectifs dans les classes, d'insécurité et de manque d'enseignants. En effet, cette année ce sont 4.300 élèves en plus qui font leur rentrée en primaire et dans le secondaire.

C'est en présence du préfet de Mayotte, Thierry Suquet, que le recteur, Jacques Mikulovic a visité hier matin l'école élémentaire de Tsingoni ainsi que le collège. L'objectif était de s'assurer que la rentrée scolaire se faisait dans de bonnes conditions mais aussi de rassurer en dépit des problèmes d'approvisionnement en eau que connaît notre territoire. « J'ai invité le préfet à m'accompagner car je sais qu'il est sensible aux questions éducatives », indique le recteur. Après avoir visité les deux sites de l'école primaire, le préfet et le recteur se sont rendus au collège où ils ont assisté au discours de rentrée de la principale, Véronique Fabre, rappelant aux élèves leurs droits et leurs devoirs mais aussi que « la République française est laïque et qu'il ne doit y avoir aucun signe visible de la religion au sein des établissements scolaires, seul le kichali est autorisé ».

Le nombre d'enseignants est supérieur à l'année dernière à la même époque

C'était un des objectifs de la Première ministre, Elisabeth Borne, pour cette rentrée scolaire « qu'il y ait un enseignant devant chaque enfant ». Concernant le nombre de professeurs, le recteur assure qu'il y en a assez pour encadrer l'ensemble des élèves. « Cette année, à ce jour, il nous manque actuellement 40 enseignants du 1^{er} degré et environ 80 dans le secondaire, sachant que 68 se sont désistés au cours de la semaine



Jacques Mikulovic a accueilli les élèves et les parents de l'école élémentaire de Tsingoni.

dernière et que nous avons autorisé 35 professeurs à participer aux Jeux des Îles de l'Océan Indien (JIOI). Les chiffres seront stabilisés d'ici fin septembre car d'autres professeurs vont arriver aujourd'hui, demain et les autres jours car tous n'ont pas encore eu leur affectation définitive. Il y a encore quelques petits réglages et ajustements mais je suis confiant ».

Lors de sa présence au collège de Tsingoni, le recteur en a profité pour rappeler aux élèves le rôle de l'école et les principes fondamentaux à respecter. « Le rôle de l'école est d'apprendre des choses, d'être éduqué, et de vivre ensemble au travers de règles communes. Pour cela il faut maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral, c'est une exigence indispensable pour la réussite. L'école c'est aussi le savoir-être que sont la

politesse, la ponctualité et les règles de vie collective ». Thierry Suquet y est allé aussi de son petit laïus : « Vos professeurs s'intéressent à chacun d'entre vous... Il faut avoir de la constance et de l'abnégation pour se lever tous les matins afin d'aller en classe, car c'est important pour vous, a-t-il dit aux élèves. L'école c'est aussi un endroit où l'on vit ensemble et où l'on apprend à se connaître ».

L'approvisionnement en eau dans les établissements, une source d'inquiétudes

« La situation est très compliquée mais nous allons tout faire pour maintenir les écoles ouvertes et accueillir les enfants. Aussi, nous avons équipé les établissements en cuves afin de pouvoir fournir de l'eau pour les sanitaires. C'est en moyenne

3.000 litres d'eau qui sont stockés pour permettre de tenir la journée », explique le recteur. Concernant l'approvisionnement en eau potable, le préfet Thierry Suquet assure que tous les établissements se trouvant sur « le chemin de l'eau » ne seront pas coupés. Pour les autres établissements, le préfet indique « qu'il n'y aura pas de coupures dans les établissements du secondaire ainsi que dans une grande partie du primaire autant que possible. Notre objectif est d'éviter les coupures pour maintenir la continuité scolaire et éducative qui est une priorité. Si la situation devait se dégrader, des distributions de gourdes seront organisées dans les établissements touchés par les coupures, en fonction des besoins. Enfin, une distribution de bouteilles d'eau dans les écoles concernées pourrait être envisagée en cas d'extrême nécessité, en fonction de l'avancement de la situation, mais ce n'est pas encore à l'ordre du jour », a-t-il ajouté.

Le collège de Tsingoni expérimente de nouvelles façons d'enseigner

Des mesures spéciales ont été mise en place au collège de Tsingoni pour favoriser la réussite des élèves comme l'a expliqué Véronique Fabre,



Les élèves de CM2 étaient attentifs aux propos du recteur.

la principale. « Nous voulons amener et accompagner chacun de nos élèves au plus haut niveau, vers l'excellence. Pour cela nous avons recomposé les classes en groupes de besoins avec des heures supplémentaires », raconte-t-elle. Ainsi toutes les classes de 6^e, 5^e et 4^e auront des heures en plus sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux en mathématiques et en lettres. Les élèves seront accompagnés

sur leur travail personnel et auront l'obligation de lire des contes au moins deux heures par semaine. Pour favoriser cet apprentissage le CDI (centre de documentation et d'information) et des salles de classe ont été aménagés à cette fin. En plus de cela, les classes de 5^e et 4^e seront des classes avec des options comme le théâtre, la robotique, etc. Les élèves auront ainsi plus de choix et pourront approfondir leurs spécificités.



La principale du collège de Tsingoni, Véronique Fabre, lors de son discours d'introduction aux élèves de 3e.

Pour les classes de 3^e, un travail sera fait sur l'orientation professionnelle et générale. Les élèves qui ont été « repérés » en 4^e pourront découvrir certains métiers de la filière professionnelle, ils auront ainsi des cours spécifiques et pourront choisir leur orientation en fin de 3^e. De plus, toutes les classes de 3^e générales auront deux heures de « devoirs personnels maison » en plus dans leur emploi du temps. « Le but est de les préparer pour le lycée et de les aider à gagner en maturité et en autonomie », explique la principale. Enfin, le dispositif « excellence mathématiques » sera reconduit pour les élèves volontaires avec des ateliers dédiés le mercredi ainsi que la mise en place de demi groupes dans certaines matières, notamment les sciences. La volonté de l'État et de l'Éducation nationale est de reprendre ainsi les fondamentaux et «

d'en finir avec l'absence de maîtrise du français et des maths au lycée », souligne Thierry Suquet.

Enfin, même si le recteur n'a pas encore pu s'entretenir directement avec le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, il rencontrera prochainement, le 7 septembre, sa directrice de cabinet. « J'ai eu sa directrice de cabinet mardi au téléphone pour faire un point sur la rentrée et nous avons convenu d'une rencontre officielle le 7 septembre. Après sa nomination le ministre a regroupé l'ensemble des recteurs... Il est dans la continuité politique du Président de la République, avec toutefois une appétence plus forte pour l'ordre et la rigueur. Il souhaite également impliquer davantage les parents dans la réussite éducative et l'accès à l'école », précise le recteur.



Le recteur et le préfet ont salué l'expérimentation mise en place au collège de Tsingoni.

Quant aux propos du ministre tenus à La Réunion la semaine dernière sur « l'immigration mahoraise », Jacques Mikulovic, en bon ancien rugbyman, botte en touche : « Le ministre a eu l'occasion de s'expliquer là-dessus. Il faut remettre les choses dans leur contexte, le discours qu'il a tenu est sans doute le reflet de ce que pense

un bon nombre de Réunionnais qui s'inquiètent de la présence d'autres personnes, souvent étrangères, sur leur territoire. Là-bas aussi la densité de la population augmente fortement ». Mais au-delà de cette polémique Jacques Mikulovic déplore surtout que les Mahorais désertent Mayotte pour faire leurs études. « Certains

Mahorais envoient leurs enfants à La Réunion ou en métropole pour leurs études car ils n'ont pas confiance dans le système mahorais. Je souhaite que les Mahorais puissent poursuivre tout leur cursus scolaire à Mayotte ».

B.J.

La photo du jour

Voilà une dénomination qui aurait pu stopper dans son élan l'effigie féminine guidant le peuple de Delacroix !

L'association des deux concepts « Impasse » et « Liberté » à Kawéni peut prêter à sourire, voire plus en raison de son positionnement en face... du Tribunal Judiciaire. Les justiciables n'ont plus qu'à espérer qu'il ne s'agit pas d'une injonction, et les citoyens qu'un Boulevard de la Liberté voit également le jour !

A.P-L.



L'impasse de la Liberté à Kawéni

SOCIÉTÉ : Le LPO de Kahani sous bonne escorte

Ce mercredi de reprise scolaire, aux abords du Lycée polyvalent Gustave Eiffel de Kahani, a été l'occasion pour le préfet Thierry Suquet, aux côtés du général Lucien Barth, de venir à la rencontre du nouvel escadron de gendarmerie mobile, détaché momentanément à Mayotte, dans le but de renforcer le dispositif de sécurisation déjà existant, en cette nouvelle rentrée 2023-2024.

Comme annoncé officiellement par le nouveau ComGend, lors de la phase d'amorce de [l'opération de décasage](#)

[du village de Hamourou](#), quelques semaines en amont, c'est donc un cinquième d'escadron — provenant cette fois-ci de Chatellerault — qui vient gonfler les rangs de la mobile présente sur notre territoire et ce, au moins jusqu'aux prochaines vacances, à la mi-octobre.

Le mode opératoire en lui-même, qui semble faire ses preuves depuis déjà un certain temps, n'a pas vocation à être profondément chamboulé bien qu'un nouveau format d'intervention se dessine. En effet, là où cette

massive présence des forces armées fait la différence en cette rentrée, notamment en des points sensibles bien connus de l'Éducation nationale, c'est dans son approche anticipatoire et préventive comme l'indique le préfet de Mayotte : « *Cet escadron vient avant que les troubles commencent, plutôt que d'attendre que cela se passe mal et d'être obligé de les faire venir en urgence de Paris. Ce sont des enseignements que nous avons pu tirer du passé; plutôt que de subir, essayons à nouveau d'anticiper, de se mettre en position et d'être présents plus facilement* ».

C'est pas la taille qui compte....

...c'est la compétence ! Une compétence bien spécifique notamment en matière de lutte préventive, capacité judiciaire décuplée incluse, au regard de l'économie informelle qui est légion, surtout en notre territoire. Tsihisa* donc les filières immigration kwassa-kwassa, le travail illégal sous toute ses formes, la petite bouéni à la maison non déclarée, tout comme les artisans constructeurs des 3ème étages ou encore les marchands de sommeil qui profitent impudemment de la facile misère humaine depuis des années et autres activités souterraines alimentant sans surprise les dérives démographiques et sécuritaires que nous connaissons tous, en ce 101ème territoire de la République française.

« *Dès ce début septembre, il nous sera envoyé des spécialistes, à la fois gendarmerie et police en matière de volet judiciaire. Rien que pour le ComGend, il sera question d'une task force de 15 professionnels; cela équivaut quasiment à une deuxième section de recherche pour une période donnée et avec une seule thématique justement, celle de la lutte contre l'économie souterraine, sous la direction du Procureur de la République bien évidemment* » souligne le général **Lucien Barth**.

Garantir la sécurité scolaire dans son ensemble

Pour les 2 400 élèves du LPO de Kahani



Le commandant d'escadron de Chatellerault en discussion avec le préfet



Selon le Préfet, il est important, de nouveau, de tabler sur une politique de sécurisation par l'anticipation et le massif déploiement sur le terrain

et leurs quelques 200 enseignants, c'est une nouvelle rentrée plutôt calme qui s'amorce ce mercredi matin et ce, aussi grâce au travail de proximité et de terrain entre la direction de l'établissement et les gendarmes. Situé à directe juxtaposition d'un hub qui se veut point central des ramifications de nombreux autocars provenant des 4 coins de l'île, il est vrai que la zone du centre-ouest mahorais concernée a souvent bénéficié d'une volcanique et véhémence réputation en matière de point névralgique pour les guerres de gangs, de villages, chefs de bandes inclus.

Pour préserver la partie intra-muros, 10 agents de l'équipe mobile de sécurité (EMS), équipés de détecteurs de métaux, ce qui, d'une part, fluidifie et simplifie grandement la fouille matinale — avant sonnerie de début des cours — et, d'autre part, apporte

son lot efficient en matière de métal trouvailles, objets contendants, armes blanches et plus si créatives affinités... Point positif, avec le temps, bien qu'il ne faille systématiquement noircir le tableau dans son extrême (pour susciter le stérile buzz), les choses tendent à s'apaiser; les stylos et cahiers reprenant leurs droits sur les lames aiguisées, redorant ainsi le blason de cette tertiaire institution, aussi synonyme d'excellence, qui a su révéler bien des talents aux dires de sa direction, les propulsant jusqu'aux portes des grandes écoles de la Métropole.

La réactive efficacité terrain n'est plus à prouver

Dans cette sorte de chapitre 2 de l'opération Wuambushu et de la lutte globale contre la délinquance et les violences, notamment en zones limitrophes scolaires, qui

sévisent sur notre territoire, le préfet Thierry Suquet a tenu à préciser que la dynamique des opérations de sécurisation se veulent avant tout évolutives et adaptées à la réalité de terrain, avec un dialogue permanent entre les chefs d'établissements, le rectorat, le ComGend, la préfecture, les maires mais aussi les acteurs de proximité, indispensables leviers informatifs de ce qui se passe dans l'envers du décor. Des acteurs tels que les parents d'élèves, les associations de quartiers ou encore les collectifs de villages qu'il est important de convier aux réunions pour que leur implication soit valorisée et que les informations soient régulièrement actualisées.

Le préfet interpellé par des membres de la CGT

Après quelques poignées de main et des échanges protocolaires de

circonstance, notamment avec la direction de l'établissement, le préfet a aussi pris le temps d'échanger avec des enseignants délégués syndicaux de la branche CGTiste Educ'action qui ont confié leur besoin d'accompagnement, notamment dans la mise en place de process de sécurité clairs : « Vous voyez derrière, ce sas qui est complétement neuf, nous avons du mal à l'utiliser. En cas de caillassage, si nous ouvrons les portes en grand, nous risquons aussi de faire entrer des personnes qui n'ont rien à faire dans l'établissement etc. On ouvre, on ferme, on ne sait pas et c'est pour un tas de choses de ce type que nous ne sommes pas avisés, pas préparés. L'expertise des forces de l'ordre nous serait fort utile ».

Dans une autre approche, les modalités d'expulsion des élèves sans-papier a aussi été évoquée rappelant que cela ne relevait pas des compétences de la préfecture mais bien d'un juge et ce, dans une procédure complétement légale. Les enseignants syndiqués ont souhaité souligné le caractère important de l'État, d'au moins accompagner les élèves jusqu'à leur examen final, sans crainte d'être interpellés et ce, même s'il est question de jeunes majeurs. De son côté,



Le ComGend, général Lucien Barth (à d.) rappelle qu'en plus des actions de sécurisation en des lieux jugés sensibles, les discrets dispositifs de terrain se poursuivent en divers zone de notre territoire ayant d'ailleurs récemment, et avec réactivité, déjoué des tentatives de barrages nocturnes



Entrée du LPO de Kahani sous haute escorte

Thierry Suquet a souligné l'importance de cette opération Wuambushu aussi dans une autre vision : « Être dans l'obligation de retourner dans leur pays d'origine, c'est aussi pouvoir faire le nécessaire pour obtenir un acte d'état-civil, un passeport qui va leur permettre par la suite, en tant que citoyens par exemple comoriens, de suivre des études un peu partout. Là aussi, oui les jeunes sont dans le système scolaire français, nous leur devons des obligations de réussite etc. mais il est tout de même important que les Comores prennent aussi leurs responsabilités. Ils sont leurs concitoyens vivant ici à Mayotte, à eux de leur fournir des papiers d'identité, de les gérer pour que si, par exemple, ils font des études, ils puissent partir avec un passeport comorien et non avec un titre de séjour français alors qu'ils n'ont pas le droit de se maintenir sur le territoire » explique-t-il. Du côté du service de l'immigration de la



Ici, Fatima X, citoyenne impliquée du village de Kahani et responsable parents d'élèves du LPO, interpelle le préfet soulignant sa surprise que les acteurs locaux, qu'elle incarne également, ne soient pas plus sollicités dans les actions sécuritaires préventives de terrain. Il semblerait qu'un travail relationnel avec les élus de la mairie de Ouangani soit à appuyer comme le confirme Thierry Suquet (ndlr – Le village de Kahani est sous la juridiction de la commune de Ouangani)

préfecture justement, toujours bloqué par le Collectif des citoyens de 2018, le seul accord récent de négociation qui a pu être trouvé, nous apprend le préfet, étant celui de la délivrance de visas pour les jeunes bacheliers étrangers souhaitant aller étudier à la Réunion, en Métropole, voire même à l'étranger.

À part quelques caillassages sur les communes de Koungou et de Ouangani, où un bus a été la cible de ces actes stupides et gratuits, dans l'ensemble, il fut question d'une rentrée relativement calme; pourvu que ça dure...

MLG

*Fini/Terminé



Jeremy Saiseau, membre du bureau CGT Educ'action, échangeant avec le préfet devant le nouveau sas d'entrée avec tourniquets de sécurité



Nouveau portail d'entrée

LA VILLE DE MAMOUDZOU PRÉSENTE

2^{ÈME} ÉDITION

SANAA

FESTIVAL INTERNATIONAL
DES ARTS DE MAMOUDZOU

31 AOÛT, 1 & 2 SEPT 2023
PARKING DU MARCHÉ COUVERT - À PARTIR DE 18H00

ENTRÉE GRATUITE

© Ville de Mamoudzou - Illustration: Paeek



PARTENAIRE



SPONSORS OFFICIELS



SPONSORS



CRISE DE L'EAU : conseils du grand Cadi et interdiction préfectorale des grands mariages dès novembre

Mayotte s'enfonçant dans la crise de pénurie d'eau, il est nécessaire de communiquer encore et toujours sur les contraintes que chacun doit s'imposer pour éviter le gaspillage. Toutes les instances sont sollicitées, et le grand Cadi ne fait pas exception. Dans un long communiqué, il argumente sur les gestes de préservation en eau en se basant sur les versets du Coran, et sollicite les politiques publiques.

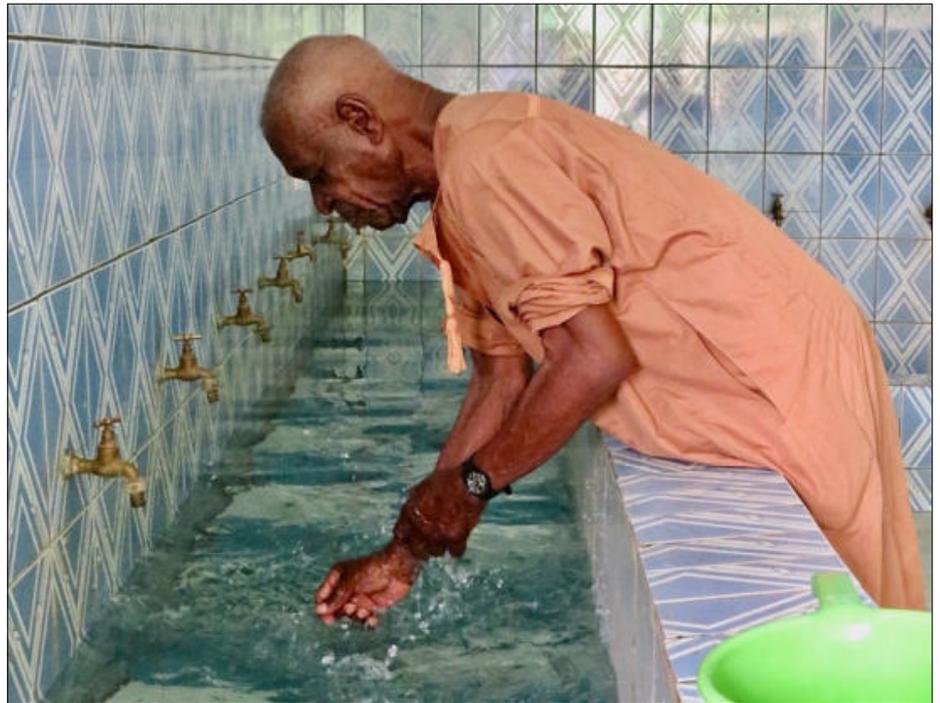
L'arrêté préfectoral précisait les contours de limitation d'utilisation de la ressource en interdisant le lavage des véhicules, l'arrosage des jardins, le remplissage des piscines, etc. Mais il faut aller plus loin, et toutes les consommations sont visées, jusque dans les mosquées.

Est notamment invoqué par le Grand Cadi « la préservation de la vie » comme « une des cinq finalités à préserver par-dessus tout », « Or, l'eau est pour nous la source de vie comme en dispose le verset 30 de la sourate 21 : « (...) de l'eau Nous avons créé toute chose vivante. » Il est donc impératif de sensibiliser la population sur l'intérêt de la sobriété dans nos usages de la ressource en eau ». Est également visé le gaspillage, « Mangez, buvez et habillez-vous sans prodigalité ni ostentation », « et ne gaspille pas indument » (sourate 17).

Mahamoudou Hamada Saanda invite à « changer nos habitudes de consommation de la ressource en eau et faire preuve de sobriété. Mais en vérité, l'abandon des mauvaises habitudes en toute chose est la condition sine qua non pour retrouver une pluviométrie positive, e, avançant « trois arguments coraniques et prophétiques ».

Interdiction des grands manzaraka

S'en suivent 20 recommandations,



Plusieurs recommandations sur les ablutions (Photo d'Archive)

certaines d'ordre religieux, d'autres relevant des politiques publiques.

Les premières invitent à afficher les consignes de bon usage de l'eau dans les salles d'ablutions des mosquées, à accomplir les ablutions « dans un récipient d'environ 625 ml » fourni par la préfecture, pour maîtriser la quantité d'eau, ou à couper le robinet par intermittence à chaque étape du rituel de purification avant la prière, à prêcher dans les mosquées lors de la prière de vendredi contre les dangers de « l'israf » c'est à dire le gaspillage des bienfaits et l'excès dans les péchés, à privilégier les cérémonies de mariage restreintes pour la famille proche (Chidjabou et Walima) et à **interdire les grands manzaraka** par arrêté préfectoral à compter de novembre 2023 en conformité avec le verset : « (...) Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès », à inciter sans cesse la

population au istighfar (demande de pardon) avec une intention sincère lors des invocations à l'occasion des prières quotidiennes, à administrer le Doua du Kunout¹⁹ dans chaque prière en y incluant les invocations spécifiques de la pluie, à célébrer la prière de la pluie dite « istisqâ' » à l'échelle de tout Mayotte dans les mosquées ou sur terrains ouverts (y compris les femmes et enfants lorsque c'est possible) selon plusieurs dates à définir dans l'année, à instituer une journée de collecte de la ZAKAT AL-MAL tous les ans. Les fonds collectés seront reversés aux associations œuvrant pour les orphelins et les plus démunis et pour le bien-être des enfants malades dans les hôpitaux de Mayotte. Ces fonds seraient administrés par le Conseil Cadijal garce à la création d'une « Régie des recettes ».

Outre des mesures financières destinées à la SMAE, dont le remboursement de la part abonnement de la facture

pour les usagers, et une facturation plus fréquente, des mesures de bon sens sont évoquées par Mahamoudou Hamada Saanda.

Mener une vaste campagne de sensibilisation de la population à la préservation de la ressource en passant par les maires, mener un programme d'activités éducatives auprès des scolaires, doter les bâtiments publics d'un système de récupération d'eau de pluie, accentuer les politiques de protection des rivières en couvert végétal et en terme de lavage de linge pour lequel des laveries sociales doivent être mises en place, poursuivre la campagne en cours de forages et construire la 3^{ème} retenue collinaire.

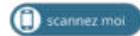
« C'est dans cet esprit d'union entre principes de l'Islam et principes Républicains que tout sujet sera résolu de manière efficace et perspicace à Mayotte », conclut le grand Cadi.

A.P-L.



Les manzaraka interdits dès le mois de novembre

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



9^{ème} SALON du TOURISME et des LOISIRS de MAYOTTE

Re-Découvrons nos territoires mahorais !

8-9-10 septembre 2023

Place de la République Mamoudzou

ANIMATIONS - DÉGUSTATIONS - INITIATIONS

BILLETS D'AVION À GAGNER

DÉPARTEMENT MAYOTTE
AGENCE TOURISME & ATRACTIVITE

POLITIQUE : Le ministre en charge des Outre-mer en visite à Mayotte le 2 septembre

A l'occasion de la rentrée scolaire, le recteur de Mayotte, Jacques Mikulovic, s'est exprimé sur les enjeux de cette rentrée sur notre territoire mais aussi sur la visite éventuelle du nouveau ministre chargé des Outre-mer, Philippe Vigier, ainsi que celle de Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale.

« La rentrée des recteurs a lieu demain à Paris... Je ne pourrai pas y assister car je reste ici, à Mayotte, pour m'assurer du bon déroulement de la rentrée », a-t-il expliqué. Le recteur a par ailleurs indiqué qu'il rencontrerait la directrice de cabinet du nouveau ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, le 7 septembre. « J'ai eu sa directrice de cabinet hier au téléphone pour faire un point sur la rentrée et nous avons convenu d'une rencontre officielle le 7 septembre ». Le recteur a évoqué aussi la venue à Mayotte du ministre en charge des Outre-mer, Philippe Vigier, le 2 septembre prochain. Ce sera peut-être l'occasion que le ministre de l'Éducation nationale



Le nouveau ministre des Outre-mer, Philippe Vigier / (@ Ludovic Marin / AFP)

fasse également le déplacement dans le 101e département français et de s'expliquer sur ses propos tenus la semaine dernière à La Réunion... « J'ai appris hier soir la venue du ministre en charge des Outre-mer, confie le recteur. J'ai envoyé dans la foulée

un message au cabinet du ministre de l'Éducation nationale pour savoir s'il allait coupler une visite avec celle du ministre chargé des Outre-mer. J'attends la réponse ». Le suspense quant à la venue de Gabriel Attal à Mayotte reste donc entier.



ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : annonce-legale@lejournaldemayotte.com
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution

ÉDUCATION : La mairie de Mtsamboro fermée par des parents d'élèves dénonçant une rentrée ratée

On pensait que ces temps étaient révolus : à l'heure de la rentrée scolaire, les écoles élémentaires de la commune de Mtsamboro n'avaient pas été nettoyées, provoquant l'ire des parents d'élèves. Le maire s'en explique.

Dès ce mercredi matin nous étions informés d'un mouvement de protestation de parents d'élèves de cette commune du Nord de Mayotte : « Les écoles n'ont pas été nettoyées, c'est une honte de proposer une rentrée scolaire à nos enfants dans ces conditions ! », nous prenait à témoin l'une d'elle, déléguée de parents d'élèves. Était notamment visée l'école de Mtsahara plage. Signe que les mentalités ont évoluées, ce n'est plus vers le rectorat que se font les réclamations, mais vers le maire, « nous avons cadennassé la mairie, car c'est une association proche du maire qui était chargée du nettoyage ».

Un état de fait que déplore



Alors que sonnait la rentrée, le chantier de nettoyage était en cours à Mtsahara

également Laïthidine Ben Saïd, le maire de la commune de Mtsamboro sur un sujet de sa compétence : « Les cinq écoles élémentaires n'ont pas été nettoyées en effet, nous venons d'externaliser le marché ». En réponse à notre étonnement que les services techniques de la

mairie n'aient pas été en mesure de le faire, l'élu répond : « Nous avons jusqu'à présent dévolu cette tâche à des PEC, des Parcours Emploi compétence dont le contrat a pris fin. Nous avons donc lancé un marché, c'est une entreprise qui en a la charge ». Un problème qui ne s'est posé que sur les écoles élémentaires, « les maternelles ont toutes pu faire leur rentrée ».

Un piège dans lequel peuvent tomber des communes qui réaffectent leur personnel à d'autres tâches, laissant le nettoyage des écoles à des contrats temporaires, aux dispositifs parfois non reconduits par l'Etat, et qui se retrouvent dépourvus ensuite. L'externalisation est un moyen facile mais qui peut plomber les finances.

Le maire rappelle ses actions, « la mise en place des cuves de récupération d'eau, la dotation d'un socle numérique dans un partenariat avec le rectorat, l'optimisation de l'achat du matériel scolaire ». Il l'assure, « toutes les écoles seront ouvertes ce jeudi ».

A.P-L.



Un bureau qui avait un mois et demi pour être réparé

SOCIÉTÉ : Argumentaire fourni pour un retour de la circulation alternée ce lundi à Mamoudzou

Dès lundi, vos plaques minéralogiques vont une nouvelle fois dicter vos déplacements vers Mamoudzou. Un nouvel arrêté a été pris par le maire de Mamoudzou, enrichi de nouvelles offres de transport alternatives en cours de mise en place, annonce-t-il. De nouvelles dérogations sont accordées, notamment aux personnes en situation de handicap.

Interrompue pendant les vacances scolaires, la régulation des accès de la commune de Mamoudzou en fonction des plaques d'immatriculation des véhicules privés, fait son retour à partir du lundi 28 août et jusqu'au 8 décembre. Toujours à titre expérimental. Le maire Ambdilwahedou Soumaila vient de prendre un nouvel arrêté, justifié par 6 pages d'argumentaire.

Sur cette période, la circulation des voitures privées dotées de plaques d'immatriculation paire (finissant par 0, 2, 4, 6, 8) est interdite les lundis et mercredis de 5h à 19h sur les routes des villages de Mamoudzou ville, Kawéni, Mtsapéré, Passamainty, et les mardis et jeudis pour les plaques impaires (finissant par 1, 3, 5, 7, 9). En conséquence, les axes concernés vont du Rond-point de Carrefour de Majikavo au Rond point Passot (barge), de ce rond-point au rond point Dinga Dingani, et sur la RD3, du Carrefour



Pair ou impair, faites vos jeux à partir de ce lundi !



Les nouvelles navettes CADEMA floquées de scènes de vie quotidiennes

Croix-Rouge au rond-point du collège de Passamainty.

Les habitants des villages de Mamoudzou, Kawéni, Mtsapéré et Passamainty ne sont pas concernés par l'arrêté sous condition de le justifier sur présentation de la carte grise. L'interdiction ne s'applique également pas aux véhicules de secours, de sécurité, médicaux ou de services publics, aux professionnels, utilitaires, poids lourds, avec présentation de justificatifs pour toutes ces catégories. Sont également exonérées du respect de l'arrêté, les personnes à mobilité réduite, un sujet qui a été défendu avec succès par l'APAJH Mayotte, l'association pour adultes et jeunes en situation de handicap, dont le nouveau président Kamadine Attoumani salue cette avancée, « la ville de Mamoudzou, sous l'impulsion de son maire, se positionne comme précurseur en matière d'accessibilité ».

La route en nocturne

Dérogation également pour les habitants de Petite Terre sous réserve de se rendre en destination finale à l'extérieur de la zone concernée par

l'interdiction. Plus difficile à prouver.

Pour justifier son arrêté, le maire évoque de nombreux arguments. En tête, les « 11.000 personnes qui se rendent quotidiennement sur leurs lieux de travail à Mamoudzou avec leur véhicule particulier », soit « 50.000 véhicules entrant et sortant quotidiennement sur les RN1 et 2 », générant des embouteillages pouvant atteindre « jusqu'à 35 km cumulés aux entrées nord et sud de la commune ». Induisant des réveils très matinaux, voire nocturnes, pour anticiper les 5 h de trajets pour certains. Une situation aux nombreuses répercussions économiques, perte de productivité, congestion des approvisionnements notamment depuis le port de Longoni, provoquant des coûts supplémentaires qui nourrissent l'inflation, etc.

Impact également sur la sécurité publique avec un risque supplémentaire de caillassages, d'accidents, et donc d'intervention des forces de l'ordre.

L' élu rappelle l'évènement déterminant qui l'incitait à agir, les travaux du futur réseau de transport en commun CARIBUS, en cours en à venir sur

l'ensemble de la commune, auxquels se rajoutent ceux du projet de restructuration du campus scolaire de Kawéni.

Taxis et bus gratuits

A ce titre, le maire informe de la mise à disposition par la communauté d'agglomération CADEMA de navettes supplémentaires passant de 4 à 11 bus de 60 places, « de nouveaux départs seront prévus de Vahibé vers le parking relais de Passamainty », également de Doujani vers Mamoudzou en desservant Mtsapéré, Cavani, Convalescence et Mamoudzou. Sont également mis à disposition en complément des navettes, sur les plages 5h-8h et 14h-19h, 40 taxis de 9 places, et ce, gratuitement. De plus, des discussions sont en cours pour un partenariat entre la CADEMA et les communes limitrophes pour une extension du service.

Ce serait une avancée, nous avons répercuté les difficultés pour un habitant de Koungou qui devait se rendre sur son lieu de travail à Iloni, après avoir déposé sa fille à l'école à Mamoudzou. Ces partenariats ne sont possibles que si les EPCI concernés ont récupéré la compétence d'organisation des transports en commun.



Réveil à 4h du matin pour certains habitants en raison de la circulation

La disposition prise par le maire doit inciter à solliciter les transports en commun alors que se profile la mise en service de CARIBUS, qui rappelons le, sera payante. Mais aussi à avoir recours au covoiturage. C'est dans ce cadre qu'a été mise en place une convention entre SIREL976 (lauréat de INNOV'ACTION 2020) et la commune de Mamoudzou pour accéder à la [plateforme GARICO](#). Nous n'avons pu la tester, elle n'est pas encore active.

Un bilan de la première expérimentation s'est tenu le 13 juillet 2023 en présence des acteurs socio-économiques, rappelle le maire.

Des PV pourront être dressés pour toute infraction à cet arrêté.

Consulter [l'arrêté n°202300008 du 22 août 2023](#).

A.P.L.



ÉDUCATION : Petite rentrée syndicale pour les enseignants qui demandent un protocole sur l'eau

La crise de l'eau aura presque noyé les autres revendications d'une poignée d'enseignants grévistes sur le parvis du rectorat ce mercredi de rentrée scolaire.

Après plusieurs rentrées scolaires sous le signe du Covid, la cuvée 2023 est submergée par le thème de la pénurie d'eau. Alors que les signes sont au durcissement de la situation faute de ressource, une coupure dans une école, et c'est la fermeture assurée. Le recteur a eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet ce mercredi matin de rentrée, et sur le parvis du rectorat, ils étaient une petite poignée de grévistes de la FSU (SNES et SNUipp) à le lui rappeler.

Si pour l'instant, le chemin de l'eau sanitaire semble balisé, avec une partie des établissements des premier et second degrés alimentés en permanence au réseau, et pour les autres, la mise en place de cuve de stockage raccordées au réseau, toujours pour l'eau sanitaire, l'approvisionnement en eau potable semble poser problème à écouter



La crise de l'eau demeure le sujet prioritaire

Henri Nouri, pour le SNES : « Des gourdes seront distribuées aux élèves pour qu'ils les remplissent à la maison. Mais ils arrivent chez eux après la coupure quotidienne, et en repartent avant la remise en eau. Comment vont-ils faire ? »

Comme pour le Covid, ces enseignants demandent un « protocole », « en cas de coupure, prévue ou imprévue ». Une conviction renforcée, après avoir rencontré le recteur, « nous venons d'apprendre que la crise va s'aggraver ».

« L'éducation nationale ne doit pas devenir une garderie »

Ils n'en oublient pas pour autant les revendications inhérentes à la scolarité même. « Nous avons des classes et des établissements de plus en plus surchargés, cela crée des problèmes sécuritaires et de conditions de travail. Au-delà de 30, nous ne pouvons pas travailler correctement. Après on nous rend responsable d'un mauvais niveau scolaire. Sans compter le problème

des élèves allophones, pour lesquels il nous faudrait les mêmes moyens déployés à l'intention des élèves ukrainiens arrivés en métropole. » Le formation des personnels est également un sujet, « beaucoup de contractuels mériteraient un plan de titularisation, d'autres ont besoin de formation. La variable pédagogique ne doit pas être sous-estimée en raison du flux d'élèves, l'éducation nationale ne doit pas devenir une garderie ».

Un sentiment que rejoint Anssiffouline Port Saïd pour le SNUipp, « les contractuels ne sont pas assez formés car il n'y a plus assez de professeurs titulaires pour le faire, notamment dans le second degré. » Il revient sur un sujet que l'on pensait clos, celui de la retraite des anciens instituteurs chapeautés à l'époque par la collectivité départementale, « une rupture conventionnelle avait été proposée, mais tous ne peuvent en bénéficier faute de budget suffisant, nous a-t-on répondu ».

En ce qui concerne la feuille de route



Henri Nouri veille à la poursuite de la feuille RH

Ressources humaines signée avec le précédent recteur Gilles Halbout, les syndicats appellent à la reprendre et à la poursuivre, « en matière de prime de stabilisation, d'indexation à 53%, de plan de formation des contractuels, du placement des établissements en REP+, sans oublier les lycées, le versement de l'ISG à chaque conjoint, le recteur a consenti à s'y replonger », commente Henri Nouri.

Le nombre fortement croissant d'élèves chaque année, lié à la pression démographique et migratoire, rejoint le problème défendu par les collectifs d'une attractivité constante de Mayotte depuis les Comores. Les enseignants demandent de trouver une adaptation à ces engorgements de classes, « on ne peut plus travailler avec les classes entières, il faut créer des groupes ».

Des sujets prioritaires qui n'échappent pas à la position politique du refus du Pacte enseignant du ministre visant à augmenter les rémunérations en



Mouvement très peu suivi ce mercredi

fonction des missions supplémentaires effectuées, mentionné sur les banderoles.

S'ils considèrent que leurs revendications concernant la crise du

système public d'éducation à Mayotte « sont entendues », ils appellent à une nouvelle journée de grève et manifestation le 28 août.

Anne Perzo-Lafond

Passoires thermiques à la location : sursis pour les Outre-mer

Certaines lettres de l'alphabet vont bloquer la possibilité de louer son logement. Si le Diagnostic de Performance énergétique (DPE) auquel il doit désormais être soumis est sanctionné d'une mauvaise note, E, F ou la pire, G, il sera interdit à la location. Pas de panique, la mesure prendra progressivement effet à partir de 2025 en métropole, et de 2028 dans les Départements d'Outre-mer.

La mesure peut interroger à Mayotte où la majorité des locations concerne l'habitat illégal, et ne sont donc pas déclarées, et porte sur des cases en tôles dont la conception est davantage une invitation à l'arrivée de chaleur qu'à son isolation.

Néanmoins, pour l'habitat en dur, c'est la métropole qui va inaugurer la mise en place du décret publié au Journal officiel du 20 août 2023, puisque les logements classés G ne pourront plus être loués à partir du 1er janvier 2025, ceux en F et G, au 1er janvier 2028 et les E, F, G, en 2034.

En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte, à compter du 1er janvier 2028, interdiction des logements notés G, et au 1er janvier 2031, interdiction des logements notés G ou F.

Des travaux devront donc être entrepris, sous réserve de faisabilité, indique le décret. Certains propriétaires pourraient être exonérés de l'obligation de respecter les normes énergétiques si les travaux nécessaires à la rénovation énergétique du logement « font courir un risque de pathologie du bâti, affectant notamment les structures ou le clos et couvert des bâtiments », ou bien, si les travaux nécessaires sont impossibles, faute pour le propriétaire d'avoir pu obtenir une autorisation d'urbanisme ou un permis de construire pour cela.



Un quartier de Koungou village

LOISIR: Le Grand Nord organise son tout 1er Marché paysan

La Communauté d'agglomération du Grand Nord vous donne rendez-vous, ce samedi 26 août de 9h à 16h, au plateau polyvalent de Mtsamboro, afin de venir déambuler dans les allées de son tout premier Marché paysan.

Estampillé sous la thématique de la Convivialité, cet événement vous donnera accès à des produits agricoles et artisanaux de qualité, ainsi que des animations festives et familiales, afin de soutenir l'économie locale du territoire du Grand Nord de Mayotte.

Retrouvez plus d'informations sur la page [Facebook officielle de la CAGNM](#)



Suivez le JDM sur internet

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :
+33.7.85.05.96.59
pub@lejournaldemayotte.com

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND NORD DE MAYOTTE
ORGANISE

LE MARCHÉ PAYSAN
de
MTSAMBORO

9H-16H

Samedi 26 août 2023
au plateau de Mtsamboro

Marché artisanal et agricole — Balade en poney
Karting & trottinettes électriques — Restauration & glaces

06 39 68 88 55

[cagnm.yt](#)
[grandnord_yt](#)

Consultez nos pages d'annonces légales

Publier votre annonce légale

CLIQUEZ-ICI !

CULTURE : Les Archives départementales de Mayotte sur Facebook

En ce début de rentrée scolaire, les Archives départementales de Mayotte sont ravies d'annoncer le lancement de leur tout nouveau profil Facebook. Cette initiative permettra aux passionnés d'Histoire et au grand public de plonger au cœur de nos riches annales territoriales d'une longueur linéaire de près de 800 mètres de support ; la plus ancienne datant de 1846.

En vous tenant informés des dernières actualités du service concerné, via leur toute nouvelle page Facebook du coup, vous aurez un accès privilégié aux coulisses et à la dynamique vie du lieu. Il est promis une variété de rubriques captivantes, allant du zoom sur un document marquant, en passant par les ateliers et visites guidées. Vous serez également invités à explorer la programmation culturelle,



à découvrir des supports insolites et à vous amuser avec des quiz et jeux.

Les Archives départementales de Mayotte sont animées par la volonté d'être accessibles et ludique.

Pour rejoindre cette passionnante aventure, à n'en pas douter, rendez-vous dès maintenant sur le [profil Facebook officiel](#) !

////////////////////

Pour plus d'informations, veuillez contacter les Archives départementales via

archives.mayotte@cg976.fr ou au 02 69 66 16 09

Source : FRAD976-19 Fi 004. Élèves dans leur salle de classe - Fonds SIM (1980-1990)

#rentreedesclasses #ecole #SouvenirsDecole
#archivesdepartementales #ArchivesDepartementalesMayotte
#ArchivesMayotte #archives #Mayotte #histoire



2



**ANNONCES
LEGALES**

DEMANDE DE
PUBLICATION

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros
- Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



Communauté de Communes du Sud de
Mayotte

Ancienne mairie de Bandrélé

97660 Bandrélé

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes du Sud (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20006047300010

Code postal / Ville : 97660 Bandrélé

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Le président Ali Moussa MOUSSA BEN - Tél : +33 269622744 - Mail : contact@ccsud.yt

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Capacité économique et financière : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

-Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Capacités techniques et professionnelles : -Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat -Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat -Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

-Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

ANNONCES LÉGALES

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mardi 26 septembre 2023 - 10:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A LA REHABILITATION DE LA RAVINE OUEST DE MRONABEJA

Classification CPV : 79311000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A LA REHABILITATION DE LA RAVINE OUEST DE MRONABEJA

Lieu principal d'exécution : Mronabéja commune de Kani Kéli

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Autres informations complémentaires :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1-Prix des prestations 50.0 2-Valeur technique 50.0

2.1-Liste des références similaires de moins de 5 ans 20.0

2.2-Note de compréhension du programme, Connaissance du site et de ses contraintes. 20.0 2.3-Méthodologie d'exécution des différents éléments de missions. 40.0

2.4-Organisation et moyens : •Composition et qualification du personnel affecté à la mission • Temps passé par élément de mission •Moyens matériels à disposition 20.0

Date d'envoi du présent avis

23 août 2023



Ville de Dembeni

Place de la Mairie

Boîte Postale N°20

97660 Dembeni

AVIS D'ATTRIBUTION FOURNITURES DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Dembeni (976), Place de la Mairie Boîte Postale N°20, 97660 Dembeni, FRANCE. Courriel : commande-publique@dembeni.fr. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale :<https://ville-dembeni.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : MARCHE DE FOURNITURES SCOLAIRES, MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES ET SPORT

II.1.2) Code CPV principal

30190000

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte

MARCHE DE FOURNITURES SCOLAIRES, MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES ET SPORT

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : oui

II.1.7) Valeur totale du marché

ANNONCES LÉGALES

200000 euros

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : FOURNITURES SCOLAIRES, FOURNITURES DE BUREAUX A USAGE SCOLAIRES II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

30100000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : COMMUNE DE DEMBENI

II.2.4) Description des prestations

FOURNITURES SCOLAIRES, FOURNITURES DE BUREAUX A USAGE SCOLAIRES

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 50% Qualité

VALEUR TECHNIQUE : 40% DELAI DE LIVRAISON : 10%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : ALBUM JEUNESSE ET MANUELS SCOLAIRES

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

30100000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : COMMUNE DE DEMBENI

II.2.4) Description des prestations

ALBUM JEUNESSE ET MANUELS SCOLAIRES

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 50%

Qualité

VALEUR TECHNIQUE : 40% DELAIS DE LIVRASON : 10%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 3

II.2.1) Intitulé : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES, JEUX ET JOUETS

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

30100000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : COMMUNE DE DEMBENI

II.2.4) Description des prestations

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES, JEUX ET JOUETS

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 50%

Qualité

VALEUR TECHNIQUE : 40% DELAI DE LIVRAISON : 10%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

Référence de l'avis au JO : 2023/S072-218895 du 12 avril 2023

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acqui-

ANNONCES LÉGALES

tion dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation

Section V : Attribution

LOT N°1 : Attribué

Intitulé : FOURNITURES SCOLAIRES, FOURNITURES DE BUREAUX A USAGE SCOLAIRES

V.1) Informations relatives à une non-attribution

V.2) Attribution du marché

16 juin 2023

V.2.2) Informations sur les offres Nombre d'offres reçues : 6

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 6

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

ARTEMIS LDE, 4 Rue Alfred Kastler, 67120, Molsheim , FRANCE. Code NUTS : FRF1.

Le titulaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot Estimation initiale du montant : non_reseigne

Valeur totale : 1187 euros

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°2 : Attribué

Intitulé : ALBUM JEUNESSE ET MANUELS SCOLAIRES

V.1) Informations relatives à une non-attribution

V.2) Attribution du marché

16 juin 2023

V.2.2) Informations sur les offres Nombre d'offres reçues : 4

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 4

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

ARTEMIS LIBRAIRIE LDE, 4 Rue Alfred Kastler, 67120, Molsheim , FRANCE. Code NUTS : FRF1.

Le titulaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot Estimation initiale du montant : non_reseigne

Valeur totale : 40000 euros

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°3 : Attribué

Intitulé : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES, JEUX ET JOUETS

V.1) Informations relatives à une non-attribution

V.2) Attribution du marché

16 juin 2023

V.2.2) Informations sur les offres Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

KASA EQUIPEMNT, 1 Centre amatoula Kaweni, 97600, Mamoudzou , FRANCE. Code NUTS : FRY50.

Le titulaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot Estimation initiale du montant : non_reseigne

Valeur totale : 60000 euros

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Mayotte haut du jardin du collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tri-bunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

21 août 2023